

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1969

14 août 2013

### SOMMAIRE

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l. ....	94512	NPG Wealth Management S.à r.l. ....	94471
Aquila Holdings S.à r.l. ....	94491	Ocean Trade Lux Co S.à r.l. ....	94468
Bussard .....	94491	OI-Beauty S.A. ....	94467
China-Luxembourg Chamber of Commerce, A.s.b.l. ....	94476	Optique Berg S.A. ....	94469
EuroSitus S.A. ....	94486	Origin Corp .....	94471
Even Germany Drei S.à r.l. ....	94476	Orod'elle s.à r.l. ....	94470
Florida Gas Corp .....	94488	Osteria V.A. s.à r.l. ....	94471
Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l. ....	94493	Osteria V.A. s.à r.l. ....	94472
Green Electricity Master Invest II .....	94508	OTPP Power Luxembourg S.à r.l. ....	94473
Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l. ....	94494	Pacific Global Management S.à r.l. ....	94469
Iwojima S.à r.l. ....	94509	Pandonus .....	94475
JDJ 8 S.A. ....	94507	Panhard International S.A. ....	94473
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ...	94466	Parker Hannifin Europe S.à r.l. ....	94470
MMR Russia S.à r.l. ....	94466	Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR .....	94472
MO Holding S.A. ....	94466	Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR .....	94474
Mondial Plating S.A. ....	94467	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR .....	94475
Movilliat Construction S.A. ....	94466	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR .....	94474
MPW Holding S.à r.l. ....	94467	Partners Group Global Value 2011 S.C.A., SICAR .....	94473
MRP Apollo Investment S. à r.l. ....	94468	Partners Group Global Value SICAV ....	94470
MRP Investments 2 S.à r.l. ....	94468	Partners Group Global Value SICAV ....	94475
My Alps Invest S.A. ....	94468	Pegaso Transportation .....	94474
Natural Ré S.A. ....	94470	Pegaso Transportation Feeder S.C.A. ....	94475
Naturepearls .....	94471	Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l. ....	94493
Neo Medical Systems S.A. ....	94466	Pynchon S.A. ....	94472
NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE) .....	94472	QIAGEN EURO Finance (Luxembourg) S.A. ....	94473
Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l. ....	94469	Real Estate & Building Company S.A. ....	94474
Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l. ....	94469	Royal Tours Travel Center S.A. ....	94511
Next Generation Aircraft Finance S.à r.l. ....	94468	RREP Luxembourg S.à r.l. ....	94493
NGP ETP Holdings S.à r.l. ....	94467	RTL Group Germany S.A. ....	94488
NGP ETP S.à r.l. ....	94469	Signaletique S.A. ....	94508

**Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 65.518.

—  
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2012, enregistré et déposé une première fois au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 17/06/2013 sous la référence L130096686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013085816/12.

(130105886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 107.320.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013085819/10.

(130106061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**MO Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 79.276.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085820/10.

(130106124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 49.956.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085824/10.

(130106346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**NeoMS, Neo Medical Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 148.809.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juin 2013 que:  
Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg au 14, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013085841/12.

(130105575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Mondial Plating S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 157.561.

Société constituée le 30 novembre 2010 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 324 du 17 février 2011.

## EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 25 juin 2013 que:

l'Administrateur Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait  
Signature  
Le mandataire

Référence de publication: 2013085822/17.

(130105786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**MPW Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 170.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPW Holding S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085827/11.

(130105345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 145.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn CURFS  
Mandataire

Référence de publication: 2013085844/12.

(130106465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**OI-Beauty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 166.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013085853/14.

(130106043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 139.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085828/10.

(130105612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085830/10.

(130105632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**My Alps Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 154.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085831/10.

(130105586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.201.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013085833/11.

(130106196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l.  
Société à Responsabilité Limitée  
Signature  
Un gérant

Référence de publication: 2013085849/13.

(130106477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Next Generation Aircraft Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.695.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2013085834/11.

(130106222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Next Generation Aircraft Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.951.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
*Notaire*

Référence de publication: 2013085835/11.

(130106232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**NGP ETP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 145.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn CURFS  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013085845/12.

(130106464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Optique Berg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 23.938.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013085856/10.

(130105484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 149.551.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085861/10.

(130105549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Natural Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 109.503.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 11 juin 2012 au siège social, 74, rue de Merl,  
L-2146 Luxembourg 11.00 heures

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Carlos Javier Alvarez Fernández
- Mr Sergio Carlos Martínez Castro
- Mr Alfonso Serrano Méndez,
- Mr Claude Weber

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 délibérant sur les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Claude Weber

Référence de publication: 2013085838/23.

(130106143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 155.482.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013085865/10.

(130105505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Orod'elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 156.603.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2013085859/11.

(130105912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 124.171.

—  
Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013085873/10.

(130105691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Naturepearls, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 141.976.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27/06/2013.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.  
20, Esplanade - L-9227 Diekirch  
Adresse postale  
B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013085839/17.

(130105477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Osteria V.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, 2, rue de Munsbach.  
R.C.S. Luxembourg B 148.023.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Krieger Jean-Claude

*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2013085850/12.

(130105510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.727.450,40.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 68.938.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 3 juin 1999.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPG Wealth Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013085847/14.

(130105728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Origin Corp, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 164.363.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013085858/11.

(130105394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Osteria V.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven, 2, rue de Munsbach.  
R.C.S. Luxembourg B 148.023.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Cette publication remplace la première publication du 28 juin 2013 portant le numéro L130105510.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Krieger Jean-Claude  
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013085851/13.

(130106106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.887.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°174 du 27 janvier 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NewPel Group Central Europe (Abgekürzt NPGCE)  
Signature

Référence de publication: 2013085832/14.

(130105710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 158.630.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085867/11.

(130105988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pynchon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 166.364.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 30 mai 2013*

*Quatrième résolution*

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

PYNCHON S.A.

Référence de publication: 2013085887/16.

(130105624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**OTPP Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.784.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2013*

1. MM. Jean-Christophe DAUPHIN et Georges SCHEUER ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OTPP Power Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013085860/19.

(130105663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Panhard International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.213.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Panhard International S.A.*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013085863/14.

(130106164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Global Value 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 S.C.A., SICAR*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085899/12.

(130105990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**QIAGEN EURO Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.537.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085930/9.

(130106309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Direct Real Estate 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 158.630.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013*

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour PARTNERS GROUP DIRECT REAL ESTATE 2011 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085866/13.

(130105987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013*

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour PARTNERS GROUP DISTRESSED U.S. REAL ESTATE 2009 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085868/14.

(130105995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pegaso Transportation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 168.164.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGASO TRANSPORTATION  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2013085874/12.

(130106553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 83.865.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.06.2013.  
Pour: REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013085944/15.

(130105524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions  
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP DISTRESSED U.S. REAL ESTATE 2009 S.C.A., SICAR  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2013085869/12.

(130105996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2013*

Am 27. Juni 2013 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder Frau Helene Müller-Schwiering, Herr Roland Roffler, Herr Sergio Raposo und Herr Daniel van Hove werden für ein weiteres Jahr verlängert und enden mit der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 27 Juni 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013085872/19.

(130105690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pegaso Transportation Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013085875/13.

(130106539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Pandomus, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013085890/10.

(130106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Even Germany Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.098.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Erik Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013086467/17.

(130106715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**CHINALUX, China-Luxembourg Chamber of Commerce, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 9.609.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the 31<sup>st</sup> May, the undersigned:

1. Allen&Overy Luxembourg, of 33 av. J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, duly represented by Mr. Paul Péporté, proxy holder;
2. Arendt & Medernach, a Luxembourg law firm, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, duly represented by Mr. Stephane Karolczuk, proxy holder;
3. Bank of China Ltd. Luxembourg Branch, having its registered office at 37/39 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, duly represented by Ms. Shi Na, proxy holder;
4. Banque Internationale à Luxembourg SA, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, duly represented by Mr. Dirk Dewitte, proxy holder;
5. CAPITA Fiduciary SA, having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, duly represented by Mr. Alain Lam and Ms. Chunxia Li, proxy holders;
6. Cargolux Airlines International SA, having its registered office at Aéroport de Luxembourg, L-2990 Luxembourg, duly represented by Ms. Emese Bekessy, proxy holder;
7. Deloitte Tax & Consulting Services S.à r.l., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, duly represented by Mr. Dirk Dewitte, Partner / EMEA Chinese Services Group Leader;
8. De Wolf & Partners, a Luxembourg law firm, having its registered office at Boulevard du Prince Henri 3B L-1724 Luxembourg, duly represented by Dr. Shaohui Zhang, Head of China Desk;
9. Elvinger, Hoss & Prussen, a Luxembourg law firm, having its registered office at 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, duly represented by Mr. Jean-Luc Fisch, Partner;
10. Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme, having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, duly represented by Ms. Amanda Yeung, proxy holder;
11. ICBC (Europe) S.A., having its registered office at 32, Boulevard Royal 'L-2449 Luxembourg, duly represented by Mr. Yongzhao Fang, Assistant General Manager, proxy holder;
12. IEE International Electronics & Engineering S.A., with its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr. Guangrong Han, Chairman of the Board of Directors;
13. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, duly represented by Mr. Dirk Dewitte, proxy holder;
14. KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, duly represented by Mr. Jacques Bortuzzo, Manager, Tax, Financial Services, proxy holder;
15. Linklaters LLP, a limited liability partnership registered in England and Wales with the registration number OC326345 and incorporated under the Limited Liability Partnership Act 2000, having its registered office at One Silk Street, London EC2Y 8HQ, United Kingdom, and having its offices in Luxembourg at 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly represented by Mr. Nicki Kayser, Partner;

16. MOLITOR Avocats à la Cour, a Luxembourg law firm, having its registered office at 8, rue Sainte-Zithe, L-2016 Luxembourg, duly represented by Michel Molitor and Martina Huppertz, Partners;

17. PricewaterhouseCoopers, société cooperative, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, duly represented by Mr. Valéry Civilio, Partner;

18. SAIC Lux, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, Passage Gëlle Klack, L-1247 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr. Dirk Dewitte, proxy holder;

19. Société Générale Bank & Trust, having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, duly represented by Mr. Xavier Blouin, proxy holder; and,

20. TMF Luxembourg S.A., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly represented by Mr. Daan den Boer, proxy holder;

have formed amongst themselves as founder members (the "Founder Members") and among all those who will join them subsequently as ordinary members (the "Ordinary Members") a not-for-profit association (association sans but lucratif, A.s.b.l.), which they desire to incorporate in conformity with the Law of 21<sup>st</sup> April 1928 as modified, to be governed by the Statutes set out below:

### Chapter I. Name - Object - Registered Office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed by all persons present and those who thereafter become members an «association sans but lucratif», under the name of the CHINA-LUXEMBOURG CHAMBER OF COMMERCE, abbreviated CHINALUX, (hereinafter called the «Chamber»).

**Art. 2.** Within the areas of economic, financial, industrial, commercial, scientific, educational, cultural and social activities in and exchanges between the Grand Duchy of Luxembourg, the People's Republic of China and other related jurisdictions (hereinafter called the «Countries»), and for the general benefit of its members in these areas, the object of the Chamber is as follows:

- 1) To initiate, organize and promote the development of links and exchanges in whatever form.
- 2) To organize, activate, motivate, promote and support initiatives and events.
- 3) To identify, screen and explore new evolutions, opportunities, contacts and developments for its members.
- 4) To assist and support its members and provide them with information.
- 5) To initiate and publish studies, publications and newsletters.
- 6) To initiate, co-ordinate and organize initiatives and activities aimed at strengthening its member's mutual and reciprocal interests.
- 7) To organize and develop consulting and supporting services for its members.
- 8) To organize meetings and conferences.
- 9) To provide its members with assistance in their contacts with the official bodies in these Countries, in the European Union and with any other international or national organization, whether or not having its seat in these Countries.

Upon decision by the General Meeting, the Chamber may also create any undertaking or participate in the creation or functioning of any undertaking having a similar object. It may also engage in any activity directly or indirectly connected with its object or conducive thereto, provided that in carrying out its object the Chamber shall always observe political, cultural and religious neutrality.

**Art. 3.** The Registered Office of the Chamber is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 4.** The Chamber is created for an unlimited duration. It may be dissolved within the conditions prescribed by the statutes.

### Chapter II. Members - Admissions - Resignations - Exclusions - Subscriptions

**Art. 5.** The number of members is unlimited. Individual or corporate members may be accepted as members of the Chamber. In the case of a corporate member these shall be accepted as member and shall be represented by the person (s) nominated in accordance with their statutes.

**Art. 6.** The Chamber shall consist of Founder Members and Ordinary Members (hereinafter individually referred to as "Member" and collectively referred as "Members"). All Members shall have the right to vote at General Meetings of the Chamber. The number of Members may not be less than three.

Membership shall be open to individuals or corporate bodies who agree to the fulfilment of the Chamber's object.

Requests for the admission of new Members shall be made in writing addressed to the Executive Board.

**Art. 7.** The admission of new members is subject to approval by the Executive Board, which decides on admissions by simple majority of its directors present or represented. No reason needs to be given for any refusal of admission.

**Art. 8.** The submission of a request for admission to the Chamber implies an acceptance of the terms of these statutes.

**Art. 9.** The Executive Board may nominate one or more representatives in any country.

**Art. 10.** Any Member is free to resign at any moment from the Chamber by sending a written resignation to the Executive Board. A resignation does not free a Member from any obligations undertaken by him by virtue of his membership of the Chamber until the date of his resignation and until such obligations have been fulfilled. There shall be no reimbursement of membership fees that have been duly paid for any given social year.

**Art. 11.** A Member may be excluded from membership on the following grounds:

- 1) Material breach of the Chamber's statutes;
- 2) Conduct that is materially prejudicial to the interests, objectives or reputation of the Chamber or the totality of its members;
- 3) Non-payment of membership subscriptions.

The exclusion of a Member requires a decision by the General Meeting, with two-thirds majority of the votes of those Members present or represented. The Member will be notified of the exclusion by registered letter.. There shall be no reimbursement of membership fees to the excluded Member, nor shall the excluded Member have any other rights regarding any of the Chamber's assets.

**Art. 12.** The level of membership fees shall be fixed by the General Meeting. The maximum annual membership fee is EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) (indexed 2013). Contributions made by Members in excess of the annual membership fee shall be deemed to be a donation to the Chamber, not giving any additional rights or obligations to the respective Member.

**Art. 13.** Any judicial action, even those aimed at nullifying the Chamber, may only be introduced by a Member against the Chamber if the objective and motivation of such action has been brought to the notice of the Executive Board by registered letter to the President or the Director, to arrive at least fifteen days before the service of any legal proceedings.

### **Chapter III. General meetings Powers**

**Art. 14.** The General Meeting represents the totality of the Members of the Chamber of which it is the supreme governing body. The General Meeting has the power to:

1. modify the statutes and to pronounce the dissolution of the Chamber in conformity with the relevant legal requirements.
2. appoint, dismiss, and give discharge to the directors.
3. appoint one or several Honorary Auditor(s)
4. approve the annual budget and accounts.
5. exercise all other powers deriving from the law or the statutes.

**Art. 15.** The General Meeting is presided over by the President of the Executive Board, assisted by the Vice-President (s) and the Executive Director and by a Member designated by the General Meeting as Scrutineer. In the absence of the President, the General Meeting will be presided over by the eldest Vice-President present or the Executive Director.

In the absence also of Vice-President or Executive Director, the General Meeting may itself appoint a provisional President and a Scrutineer from the directors or the Members present or represented.

### **Notices**

**Art. 16.** Members are convened to General Meetings by written notice, issued by the President of the Executive Board, at least once per annum, during the first six months of every social year. Notices are issued at least fifteen days in advance of the General Meeting either by letter delivered by mail or electronic mail or delivered personally to a member or his residence. Notices of Meetings must include an agenda to be set by the President upon consultation with the Executive Board. A Meeting must be convened by the President if at least one fifth of all Members or the Executive Board so request.

The Meeting is held at the Registered Office or at such other place in Luxembourg as may be designated in the notice.

### **Proposals**

**Art. 17.** Any proposal signed by at least one-twentieth of the then current list of Members must be included on the agenda of a General Meeting.

**Art. 18.** Members wishing to introduce proposals under the provisions of articles 16 and 17 above must, at least twenty days in advance of the General Meeting, provide the President with a written note that clearly specifies the objective of the Extraordinary General Meeting that they wish to convene or the proposal to be included in the agenda. The President can decide to dispense with these formalities at his discretion.

## Deliberations

**Art. 19.** Each Member has the right to one vote at General Meetings of the Chamber. Except in the case of amendments to the statutes and dissolution of the Chamber (where a two-thirds majority and presence or representation of two-thirds of the Members is required), decisions are taken by a simple majority of votes of Members present or represented.

Outside such agenda fixed in accordance with Articles 16, 17 and 18 above, only those resolutions proposed by the Executive Board may be taken. To calculate majorities, Members abstaining from voting are considered as not being present, except in those cases where a compulsory provision of the law requires a special quorum.

**Art. 20.** In the event that a resolution is proposed to be taken at a General Meeting without at least half of the Members being present or represented, the President in agreement with the Executive Board may adjourn such decision until a further specially convened General Meeting. The resolutions may also be adjourned to the following annual General Meeting. At such further General Meeting, the decision may then be taken whatever the number of voting Members present or represented, subject to any legal requirements.

## Mandates

**Art. 21.** Members may be represented at General Meetings by other Members, subject to a limit of five proxies per representative.

## Register of Resolutions

**Art. 22.** The decisions of a General Meeting are to be documented in writing in a register of deeds of the Chamber, as Minutes, signed by the President and the Executive Director. This register is kept at the Registered Office, where any member may have access to it. Certified extracts from it, produced for legal or other purposes, shall be signed by the President or the Executive Director. These extracts can be delivered to any member, or to a third party so requesting who is able to provide evidence of legitimate interest. Decisions may also be notified to interested third parties by mailed letter, electronic mail or orally by the President or the Executive Director.

## Chapter IV. Executive Board

**Art. 23.** The Chamber is administered by an Executive Board comprising a minimum of three and a maximum of sixteen directors, who are appointed, discharged and dismissed by the General Meeting. In the event of a vacancy for one or more directors, the Executive Board may co-opt a director to fill such vacancy up to the next General Meeting.

At least half of the directors shall be individuals of Chinese origin and Chinese speaking.

**24.** The Executive Board possesses the widest available powers for the administration and management of the Chamber, other than those reserved to the General Meeting by the law or by these statutes.

It may specifically, but without limitation and without prejudice to all other powers deriving from the law or the statutes, produce and execute all documents and contracts, transactions, agreements, acquisitions, and exchanges, sell any real or moveable property, execute mortgages of real property or quasi-property rights, borrow, issue obligations guaranteed by mortgages or other security, stipulate "voie parée" clauses, execute procedures under court judgments or otherwise whether with or without payment or other dispensation, conclude leases of any duration, accept legacies, subsidies, donations and transfers, issue renunciation of all real rights and all enforcement procedures, and confer all necessary special powers on representatives of its choice whether or not associated with the Chamber.

The Executive Board may also draft regulations of internal order.

**Art. 25.** Members of the Executive Board shall not be entitled to stipends or other remuneration, unless the General Meeting decides otherwise.

**Art. 26.** Directors are appointed for a period of two years. Directors are eligible for reelection at the end of such term.

The General Meeting may at any moment dismiss directors in accordance with these statutes.

**Art. 27.** The Executive Board elects amongst its directors a President, one to three Vice-President(s) and an Executive Director, for a period of two years, renewable.

In case that the President is not of Chinese origin and Chinese speaking, at least two of the Vice-Presidents shall be of Chinese origin and Chinese speaking.

The Executive Board may create such permanent or temporary commissions, as it deems appropriate for the proper functioning of the Chamber.

The Executive Board may also create a permanent Advisory Board, composed of reputable persons or representatives of institutions, organizations and associations, who may or may not be Members, provided that their association with or financial support of the Chamber is expected by the Executive Committee to be of benefit to the pursuit of the Chamber's stated objectives. The Executive Board may define the rules of procedure of this Advisory Board.

**Art. 28.** The Executive Board has power to confer the titles of Honorary President, Honorary Vice-President, Honorary Executive Board Members and Honorary Member, and may invite any or all such persons to participate in Executive Board meetings, however without any voting or other statutory rights.

**Art. 29.** Decisions of the Executive Board are taken by a simple majority of directors, present or represented, being precised that at least half of the directors shall be present or represented. Directors who abstain from voting are considered as not being present for the calculation of a majority (but not for the quorum). In the event of a split vote; the President or the director replacing him shall have a casting vote.

The Executive Board may take decisions by circular resolution in writing or by electronic mail if the directors unanimously agree with such circular procedure. After such agreement on the procedure, the general majority requirements apply to the substantive decision.

**Art. 30.** Documents binding the Chamber shall be signed by the President or the Executive Director, unless the Executive Board otherwise decides upon a specific delegation.

**Art. 31.** If the President shall be temporarily absent or unavailable, his powers may be exercised by the most senior Vice-President available or by the Executive Director.

**Art. 32.** The Executive Board may delegate the daily and on-going administration and management of the Chamber and the representation of the Chamber within such daily management to the Executive Director. The Executive Board may nominate and revoke the powers of all mandatories, agents and employees and agree the relevant terms, including any fees and/or remuneration. For individual acts or transactions, it may also confer any appropriate special powers to representatives of its choice, whether associated or otherwise.

**Art. 33.** Judicial action, whether as applicant or defendant, may be initiated and/or will be pursued in the name of the Chamber by the Executive Board.

#### **Chapter V. Auditors - Financial Year - Finances**

**Art. 34.** The General Meeting appoints one or more Honorary Auditor(s) (the "Auditors"), charged with verifying for the benefit of the General Meeting that the accounts presented by the Executive Board are in conformity with the books and records of account. The Executive Board must submit the complete documents to the Auditors at least 15 days before the Annual General Meeting and whenever the General Meeting so requests.

The Auditor(s) shall make a written report on their findings to the General Meeting. Given the honorary quality of the duty, the Auditors shall be exempt from liability for their activity in accordance with this Art. 34, and they shall not be remunerated unless otherwise decided by the General Assembly.

**Art. 35.** The social year commences on 1<sup>st</sup> January and terminates on 31<sup>st</sup> December of each year. The first social year will commence as of the date hereof and will terminate on 31<sup>st</sup> December 2013.

Accounts are prepared by the Executive Board each year as at 31<sup>st</sup> December, together with a budget for the following social year. They shall be made available to members at least 15 days preceding the Annual General Meeting called to approve the accounts for the preceding social year. The accounts, together with the Auditor's report and a report on the situation of the Chamber are submitted in writing for the approval by such Meeting.

**Art. 36.** The financial means of the Chamber, which are managed by the Executive Board in the joint interests of all members and in accordance with the Chamber's object, are effectively constituted by its own funds and, where appropriate, with any funds arising from loans. Sources of own funds include membership fees, gifts and legacies, and subsidies as well as surpluses arising from events.

#### **Chapter VI. Dissolution**

**Art. 37.** The Chamber may be dissolved at any time by a decision of the General Meeting of Members held in accordance with the quorum and majority requirements prescribed by the law.

**Art. 38.** The General Meeting called to determine the Chamber's liquidation nominates one or two liquidators, specifies their powers, and determines the appropriation of the net assets of the Chamber in favour of another Luxembourg «association sans but lucratif» or a public institution having identical or similar objects to that of the dissolved Chamber, or, if none is available, in favour of any Luxembourg organization of recognised public interest ("d'utilité publique").

#### **Chapter VII. General Provisions**

**Art. 39.** For any points not covered by these statutes, the parties hereto make reference to the provisions of the law of 21<sup>st</sup> April 1928 on «associations sans but lucratif» as amended.

The parties hereto intend to proceed in accordance with all legal provisions; consequently, those provisions of the law not specifically referred to in these statutes shall be implicitly included, and any clauses which may for any reason be contrary to compulsory provisions of the law shall be deemed suspended.

**Art. 40.** All proceedings, minutes and records of the Chamber shall be in the English language. A translation into the French language shall be made where required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. In case of divergences between the French and English version, the English version will prevail.

Executed in as many originals as there are parties and one for registration purposes, at Luxembourg, on May 31, 2013.

*Version française:*

L'an deux mille treize, le 31 mai, les comparants soussignés ci-après:

1. Allen&Overy Luxembourg, de 33 av. J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, dûment représentée par M. Paul Péporté, fondé de pouvoir;
  2. Arendt & Medernach, une étude d'avocats luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, dûment représentée par M. Stephane Karolczuk, fondé de pouvoir;
  3. Bank of China Ltd. Luxembourg Branch, ayant son siège social au 37/39 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, dûment représentée par Mlle. Shi Na, fondée de pouvoir;
  4. Banque Internationale à Luxembourg SA, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, dûment représentée par M. Dirk Dewitte, fondé de pouvoir;
  5. CAPITA Fiduciary SA, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, dûment représentée par M. Alain Lam et Mlle. Chunxia Li, fondés de pouvoir;
  6. Cargolux Airlines International SA, ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Luxembourg, dûment représentée par Mme. Emese Bekessy, fondée de pouvoir;
  7. Deloitte Tax & Consulting Services S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, dûment représentée par M. Dirk Dewitte, Associé / EMEA Chinese Services Group Leader;
  8. De Wolf & Partners, une étude d'avocats luxembourgeois, ayant son siège social au Boulevard du Prince Henri 3B L-1724 Luxembourg, dûment représentée par Dr. Shaohui Zhang, Head of China Desk;
  9. Elvinger, Hoss & Prussen, une étude d'avocats luxembourgeois, ayant son siège social au 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, dûment représentée par M. Jean-Luc Fisch, Associé;
  10. Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, dûment représentée par Mlle. Amanda Yeung, fondée de pouvoir;
  11. ICBC (Europe) S.A., ayant son siège social au 32, Boulevard Royal 'L-2449 Luxembourg, dûment représentée par M. Yongzhao Fang, Assistant General Manager, fondé de pouvoir;
  12. IEE International Electronics & Engineering S.A., ayant son siège social à la Zone Industrielle, L-6468 Echternach, dûment représentée par M. Guangrong Han, Président du Conseil d'administration;
  13. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., ayant son siège social au 6, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, dûment représentée par M. Dirk Dewitte, fondé de pouvoir;
  14. KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dûment représentée par M. Jacques Bortuzzo, Manager, Tax, Financial Services, fondé de pouvoir;
  15. Linklaters LLP, un limited liability partnership de droit anglais enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC326345 et constitué en vertu du Limited Liability Partnership Act 2000, ayant son siège social One Silk Street, London EC2Y 8HQ, Royaume Uni, et ayant son bureau de Luxembourg au 35 av. J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, dûment représentée par M. Nicki Kayser, associé;
  16. MOLITOR Avocats à la Cour, une étude d'avocats luxembourgeois, ayant son siège social au 8, rue Sainte-Zithe, L-2016 Luxembourg, dûment représentée par M. Michel Molitor et Mme. Martina Huppertz, Associés;
  17. PricewaterhouseCoopers, société cooperative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dûment représentée par M. Valéry Civilio, associé;
  18. SAIC Lux, S.à r.l., a société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Passage Gëlle Klack, L-1247 Luxembourg, dûment représentée par M. Dirk Dewitte, fondé de pouvoir;
  19. Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, dûment représentée par M. Xavier Blouin, fondé de pouvoir; et,
  20. TMF Luxembourg S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dûment représentée par M. Daan den Boer, fondés de pouvoir;
- ont déclaré former entre eux en tant que Membres Fondateurs et tous ceux qui s'y joindront par la suite en tant que Membres Ordinaires une Association sans but lucratif (A.s.b.l.) qu'ils désirent constituer conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et voir régie par les présents Statuts.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre les personnes présentes et tous celles qui par la suite deviendront membres, une «Association sans but lucratif» dénommée CHAMBRE DE COMMERCE CHINE-LUXEMBOURG, en abrégée CHINA-LUX (ci-après la «Chambre»).

**Art. 2.** Dans les différents secteurs et relations d'activité économique, financière, industrielle, commerciale, scientifique, éducative, culturelle et sociale au et échanges entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Populaire de Chine et d'autres pays qui s'y rattachent (ci-après «ces Pays»), l'objet de la Chambre est le suivant:

- (a) Entreprendre, organiser et favoriser le développement de relations et d'échanges sous toutes leurs formes.
- (b) Organiser, mettre en oeuvre, encourager, favoriser et appuyer toutes initiatives et toutes manifestations
- (c) Identifier, examiner et explorer toutes évolutions, opportunités, contacts et développements nouveaux pour ses membres.
- (d) Assister et soutenir ses membres et leur fournir toutes informations.
- (e) Entreprendre et publier toutes études, publications et bulletins d'information.
- (f) Entreprendre, coordonner et organiser toutes initiatives et activités destinées à renforcer les intérêts mutuels et réciproques de ses membres.
- (g) Organiser et développer tous services de consultance et d'assistance pour ses membres.
- (h) Organiser toutes rencontres et conférences.
- (i) Fournir à ses membres toute assistance relative aux contacts avec les organismes officiels dans ces Pays, l'Union Européenne et avec tout autre organisation nationale ou internationale que leur siège soit ou non situé dans ces Pays.

Sur décision de l'assemblée générale, la Chambre pourra également créer toute entreprise ou participer à la création ou au fonctionnement de toute entreprise ayant un objet similaire. Elle pourra également prendre part à toute activité directement ou indirectement liée à son objet ou susceptible de le favoriser, à la condition de respecter en tout état de cause une stricte neutralité politique, culturelle et religieuse, et de demeurer endéans les limites définies par la loi.

**Art. 3.** Le siège social de la Chambre est établi à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La Chambre est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute dans les conditions prescrites par les présents Statuts.

## **Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions - Cotisations**

**Art. 5.** Le nombre de membres est illimité. Toute personne physique ou morale peut être acceptée comme membre de la Chambre. S'il s'agit d'une personne morale, celle-ci est acceptée comme membre et sera représentée par la ou les personne(s) désignées conformément aux statuts régissant cette personne morale.

**Art. 6.** La Chambre comprend des Membres Fondateurs et des Membres Ordinaires (ci-après désigné individuellement comme «Membre» et collectivement comme «Membres»).

Tous les Membres auront le droit de vote à l'Assemblée Générale de la Chambre. Le nombre des Membres ne peut être inférieur à trois.

L'adhésion à une quelconque catégorie sera ouverte à toute personne physique ou morale qui accepte de se conformer à l'objet de la Chambre.

Les demandes d'admission des membres sont faites par écrit et sont adressées au Conseil Exécutif.

**Art. 7.** L'admission de nouveaux membres est sujette à l'approbation du Conseil Exécutif, qui décide des admissions à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et qui n'est pas tenu de motiver le refus d'admission.

**Art. 8.** Toute présentation d'une demande d'adhésion à la Chambre implique l'acceptation des dispositions des présents Statuts.

**Art. 9.** Le Conseil Exécutif peut nommer un ou plusieurs représentants dans tout pays.

**Art. 10.** Tout membre pourra démissionner à tout moment de la Chambre par lettre adressée au Conseil Exécutif, à l'attention du Président ou du Directeur-Exécutif. Une telle démission ne pourra en aucun cas libérer un membre des engagements contractés par lui en vertu de son adhésion à la Chambre jusqu'au jour de sa démission, et ce jusqu'à l'entière exécution desdits engagements. Il n'y aura pas de remboursement de cotisations dûment payées pour n'importe quel exercice social.

**Art. 11.** Tout membre peut être exclu de la Chambre pour les motifs suivants:

- 1) pour cause de manquement grave aux dispositions des présents Statuts;
- 2) en cas de préjudices graves portés aux intérêts, aux objectifs ou à la réputation de la Chambre ou à la totalité de ses membres; ou,
- 3) pour non-paiement des cotisations.

L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des voix des Membres présents ou représentés. Toute exclusion devra être notifiée par lettre recommandée au Membre exclu. Un membre exclu ne possédera aucun droit sur les actifs de la Chambre quels qu'ils soient et il ne pourra exiger un quelconque remboursement des cotisations versées.

**Art. 12.** Le montant des cotisations des Membres sera déterminé par l'Assemblée Générale. La cotisation annuelle maximale sera de 15.000,- EUR (quinze mille Euros) (indexée à 2013). Si un membre effectue une contribution supérieure

au taux annuel, ledit excédent sera considéré comme une donation à titre gratuit à la Chambre, destinée à favoriser l'accomplissement de son objet, et ne donnera aucun droit ou ni aucune obligation additionnelle à ce Membre.

**Art. 13.** Toute action en justice, y compris celle demandant la nullité de la Chambre, ne pourront être engagées par un membre contre la Chambre que suivant notification de l'objet et de la motivation d'une telle action, adressée par lettre recommandée au Conseil Exécutif à l'attention du Président ou du Directeur-Exécutif et être reçue au moins quinze jours francs avant signification d'une quelconque action en justice.

### Chapitre III. Assemblées générales Pouvoirs

**Art. 14.** L'Assemblée Générale représente la totalité des Membres de la Chambre, dont elle constitue l'organe suprême de gouvernance. Les pouvoirs de l'Assemblée Générale comprennent notamment le droit de:

- 1) Modifier les Statuts et prononcer la dissolution de la Chambre conformément aux dispositions légales en la matière.
- 2) Nommer les administrateurs, les révoquer et leur accorder le quitus.
- 3) Nommer un ou plusieurs auditeurs honorifiques;
- 4) Approuver annuellement le budget ainsi que les comptes.
- 5) Exercer tout autre pouvoir édicté par la loi ou les présents Statuts.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil Exécutif, assisté par le(s) Vice-Président(s) et le Directeur-Exécutif et d'un Membre désigné comme Scrutateur par l'Assemblée Générale. En l'absence du Président, l'Assemblée Générale sera présidée par le Vice-Président présent le plus âgé ou par le Directeur-Exécutif. En cas d'absence de Vice-Présidents ou de Directeur-Exécutif, l'Assemblée Générale pourra désigner un président temporaire et un Scrutateur parmi les administrateurs et Membres présents ou représentés.

### Avis de convocation

**Art. 16.** Les membres sont convoqués aux Assemblées Générales par écrit par le Président du Conseil Exécutif au moins une fois par an et endéans les premiers six mois de chaque année sociale. Les convocations sont notifiées au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale soit par lettre ou envoi électronique, soit en mains propres ou au lieu de résidence du membre concerné. Ces convocations doivent inclure l'ordre du jour arrêté par le Président en accord avec le Conseil Exécutif. Une Assemblée Générale doit être convoquée par le Président lorsqu'un cinquième des Membres ou le Conseil Exécutif le requiert.

L'Assemblée Générale se tient au siège social ou en tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans la convocation.

### Propositions

**Art. 17.** Toute proposition signée par au moins un vingtième de la liste la plus récente des Membres devra être portée à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale.

**Art. 18.** Les Membres désirant introduire des propositions conformément aux Articles 16 et 17 ci-dessus devront, dans leur demande, faire au moyen d'une notification écrite signifiée au Président vingt jours au moins avant l'Assemblée Générale et expliquant de manière concrète et précise l'objet de l'Assemblée Générale Extraordinaire qu'ils entendent convoquer, ou la proposition à être portée à l'ordre du jour. Le Président aura toute discrétion pour dispenser les Membres de ces formalités.

### Délibérations

**Art. 19.** Chaque Membre a droit à une voix lors des Assemblées Générales de la Chambre. Excepté en cas de modifications des Statuts et de dissolution de la Chambre (qui exigent une majorité des deux tiers et la présence ou représentation de deux tiers des Membres) les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix des Membres présents ou représentés.

En dehors des points fixés à l'ordre du jour déterminés conformément aux dispositions des Articles 16, 17 et 18 ci-dessus, seules les résolutions proposées par le Conseil Exécutif pourront être adoptées. Afin de déterminer les majorités, les Membres s'abstenant de voter seront considérés comme étant non présents, excepté dans le cas où une disposition de la loi exige expressément un quorum défini.

**Art. 20.** Si une résolution à prendre lors d'une quelconque Assemblée Générale est discutée alors que moins de la moitié des Membres est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil Exécutif pourra ajourner cette décision à une Assemblée Générale ultérieure spécialement convoquée. Les résolutions pourront également être ajournées jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ladite décision pourra alors être prise quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

### Procurations

**Art. 21.** Tout Membre peut se faire représenter lors des Assemblées Générales par d'autres Membres, chaque mandataire étant toutefois limité à cinq procurations.

## Registre des résolutions

**Art. 22.** Les décisions des Assemblées Générales seront portées sur un Registre des Actes de la Chambre en tant que procès-verbaux, et signées par le Président et le Directeur-Exécutif. Ce registre est tenu au Siège Social et est à la disposition de tous les membres.

Les extraits certifiés conformes destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou le Directeur-Exécutif. Ces extraits peuvent être délivrés à tout membre ou à des tiers qui en feront la demande, à condition que lesdits tiers soient à même de justifier d'un intérêt légitime. Les décisions peuvent également être notifiées aux tiers intéressés par pli postal, courrier électronique ou oralement par le Président ou le Directeur-Exécutif.

## Chapitre IV. Conseil exécutif

**Art. 23.** La Chambre est administrée par un Conseil Exécutif composé de trois administrateurs au moins et de seize administrateurs au plus, nommés et révocables par l'Assemblée Générale. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, le Conseil Exécutif pourra pourvoir à cette ou ces vacances et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Au moins la moitié des administrateurs devront être des personnes d'origine chinoise et maîtrisant la langue chinoise.

**Art. 24.** Le Conseil Exécutif est investi des pouvoirs les plus larges pour l'administration et la gestion de la Chambre, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. Il peut spécialement sans limitation et sous réserve de l'ensemble des autres pouvoirs prévus par la loi ou les présents Statuts, émettre et signer tous documents et contrats, opérations, accords, acquisitions et échanges, vendre tous biens mobiliers ou immobiliers, contracter toutes hypothèques sur des biens immobiliers et toutes garanties sur d'autres biens, emprunter, émettre des obligations garanties par hypothèque ou autrement, stipuler des clauses de voie parée, instituer des procédures d'exécution en vertu de jugements ou autrement, avec ou sans paiement ou avec d'autres dispenses, conclure toutes locations de toutes durées, accepter tous dons, legs, subsides, donations ou transferts, procéder à toutes renonciations de droits réels ou de toutes procédures d'exécution, et conférer tous pouvoirs spéciaux nécessaires à des représentants de son choix, membres ou non de la Chambre. Le Conseil Exécutif peut aussi instituer des règlements d'ordre interne.

**Art. 25.** Les membres du Conseil exécutif remplissent leurs fonctions sans recevoir d'émoluments, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

**Art. 26.** Les Administrateurs sont nommés pour une durée de deux ans. Ils sont rééligibles à l'échéance de ce terme. L'Assemblée Générale pourra à tout moment révoquer les administrateurs en vertu des présents statuts.

**Art. 27.** Le Conseil Exécutif élit parmi ses membres un Président, un à trois Vice-Présidents et un Directeur-Exécutif, pour une durée de deux ans, renouvelable.

Lorsque le Président n'est pas une personne d'origine chinoise et maîtrisant la langue chinoise, au moins deux des Vice-Présidents devront être des personnes d'origine chinoise et maîtrisant la langue chinoise.

Le Conseil Exécutif pourra instituer des commissions permanentes ou temporaires qu'il jugera nécessaires au bon fonctionnement de la Chambre.

Le Conseil Exécutif pourra également instituer un Conseil Consultatif permanent composé de personnalités marquantes et ou des institutions, organisations et associations officielles, marquantes ou représentatives dans ces Pays ou d'autre part, membres ou non de la Chambre, et dont l'association avec ou le support financier apporté à la Chambre pourrait, de l'avis du Conseil Exécutif, aider à l'accomplissement de l'objet de la Chambre.

Le Conseil Exécutif pourra déterminer les pouvoirs et les règles de procédure de ce Conseil Consultatif.

**Art. 28.** Le Conseil Exécutif a tout pouvoir pour conférer les titres de Président Honoraire, Vice-Président Honoraire du Conseil Exécutif et des Membres Honoraires, et il pourra les inviter aux réunions du Conseil Exécutif, étant bien entendu sans droit de vote ni aucun d'autres droits statutaires.

**Art. 29.** Les décisions du Conseil Exécutif sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, étant précisé qu'au moins la moitié des administrateurs devront être présents ou représentés. Les administrateurs s'abstenant de voter sont considérés comme absents aux fins du calcul de la majorité. En cas de partage des voix, le Président ou l'administrateur qui le remplace dispose d'une voix prépondérante.

Au cas où une résolution à prendre lors d'un quelconque Conseil Exécutif est discutée alors que moins de la moitié des administrateurs est présente ou représentée, le Président en accord avec le Conseil Exécutif pourra ajourner cette décision à un Conseil Exécutif ultérieur spécialement convoqué. Ladite décision pourra également être prise lors du prochain Conseil Exécutif. Ladite décision pourra alors être prise quel que soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés, le tout conformément aux dispositions de la loi.

Si tous les administrateurs sont d'accord à l'adoption d'une décision à l'unanimité par le Conseil Exécutif, leur accord pourra alors également être exprimé par écrit ou par courrier électronique.

**Art. 30.** Les actes et documents liant la Chambre devront être signés par le Président ou le Directeur-Exécutif, à moins que le Conseil Exécutif ne décide d'une délégation spécifique de pouvoirs.

**Art. 31.** En cas d'absence ou d'empêchement temporaire du Président, ses pouvoirs pourront être exercés conjointement par le Vice-Président le plus âgé ou par le Directeur-Exécutif.

**Art. 32.** Le Conseil Exécutif pourra déléguer la gestion journalière et administrative de la Chambre ainsi que la représentation de la Chambre en rapport avec cette gestion journalière au Directeur-Exécutif ou à une ou plusieurs personnes, membres ou non du Conseil Exécutif. Le Conseil Exécutif peut nommer et révoquer les pouvoirs de tous mandataires, agents et employés et fixer leurs émoluments et leur rémunération. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux appropriés à des représentants de son choix, membres ou non.

**Art. 33.** Toute procédure judiciaire, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, pourra être introduite au nom de la Chambre et poursuivie par le Conseil Exécutif.

### Chapitre V. Réviseurs - Année sociale - Finances

**Art. 34.** L'Assemblée Générale élit un ou plusieurs Réviseurs Honoraires, l'un ou plusieurs d'entre eux étant chargés de certifier à l'Assemblée Générale que les comptes présentés par le Conseil Exécutif sont établis conformément aux livres et registres comptables de la Chambre. Ces documents sont mis à la disposition des Réviseurs au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale annuelle et chaque fois que l'Assemblée Générale le décidera.

Le(s) Réviseur(s) établi(ssen)t un rapport écrit à l'intention de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de leur qualité honorifique de cette fonction, Le(s) Réviseur(s) seront déchargé(s) de leur responsabilité pour leur activité en conformité avec le présent article 34 et ils ne seront pas rémunérés à moins que l'Assemblée ne le décide autrement.

**Art. 35.** L'année sociale de la Chambre commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social débutera exceptionnellement à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2013.

Les comptes de la Chambre sont établis chaque année au 31 décembre, et comprennent un budget établi pour l'exercice suivant. Ils sont mis à la disposition des membres au cours des 15 jours précédant l'Assemblée Générale annuelle convoquée aux fins d'approuver les comptes de l'exercice précédent.

Les comptes annuels, ensemble avec le rapport du/des Réviseur(s) et un rapport relatif à la situation de la Chambre, sont soumis à l'approbation de cette Assemblée Générale.

**Art. 36.** Les ressources financières de la Chambre, gérées par le Conseil Exécutif dans l'intérêt de l'ensemble de tous les membres et conformément à l'objet de la Chambre, sont effectivement constituées de ses fonds propres et éventuellement, avec tous fonds provenant de prêts. Les fonds propres comprennent les cotisations, les dons et legs, ainsi que tous excédents et subventions issus de l'activité de la Chambre.

### Chapitre VI. Dissolution

**Art. 37.** La Chambre peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Membres réunie et votant conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi.

**Art. 38.** L'Assemblée Générale convoquée aux fins de décider de la liquidation de la Chambre nomme un ou deux liquidateurs, fixe leurs pouvoirs et décide l'attribution des actifs nets de la Chambre à une autre «association sans but lucratif» luxembourgeoise ou à une institution publique dont l'objet est identique ou semblable à ceux de la Chambre dissoute ou, à défaut, à une association luxembourgeoise d'utilité publique.

### Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 39.** Pour toutes les matières non régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent expressément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les «associations sans but lucratif».

Les parties aux présentes ont l'intention de se conformer en toute chose aux dispositions légales, en conséquence toutes dispositions légales auxquelles il n'est pas fait spécifiquement référence dans les présentes y seront implicitement incluses, toute clause qui serait pour quelque raison que ce soit contraire à une quelconque disposition légale étant automatiquement considérée comme nulle et non avenue.

**Art. 40.** Tous les procès-verbaux, délibérations et actes de la Chambre seront rédigés en langue anglaise. Une traduction en langue française sera effectuée lorsque les lois du Grand-Duché de Luxembourg l'exigeront. En cas de divergence entre les versions françaises et anglaises, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg en autant d'originaux que de parties ainsi qu'un pour l'enregistrement, le 31 mai 2013.

NAME	CAPACITY	PRESENT/ REPRESENTED	SIGNATURE
1. Allen&Overy Luxembourg	Founder member	Present	
2. Arendt & Medernach	Founder member	Present	
3. Bank of China Luxembourg Branch	Founder member	Present	

4. Banque Internationale à Luxembourg SA	Founder member	represented by Mr. Dirk Dewitte
5. CAPITA Fiduciary SA	Founder member	Present
6. Cargolux Airlines International SA	Founder member	Present
7. Deloitte Tax & Consulting Services S.à r.l.	Founder member	Present
8. De Wolf & Partners	Founder member	Present
9. Elvinger, Hoss & Prussen	Founder member	Present
10. Ernst & Young Luxembourg	Founder member	Present
11. ICBC (Europe) S.A.	Founder member	Present
12. IEE International Electronics & Engineering S.A.	Founder member	Present
13. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	Founder member	represented by Mr. Dirk Dewitte
14. KPMG Luxembourg S.à r.l.	Founder member	Present
15. Linklaters LLP	Founder member	Present
16. MOLITOR Avocats à la Cour	Founder member	Present
17. PricewaterhouseCoopers	Founder member	Present
18. SAIC Lux, S.à r.l.	Founder member	represented by Mr. Dirk Dewitte
19. Société Générale Bank & Trust	Founder member	Present
20. TMF Luxembourg S.A.	Founder member	Present

Référence de publication: 2013086376/538.

(130106259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**EuroSitus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 98.251.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROSITUS S.A. (la «Société») avec siège social à L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 98.251 et constituée suivant acte reçu par Maître George d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 216 du 21 février 2004.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures et Monsieur Oswald de Riemaeker, demeurant à L-9948 Biwisch, 6, Duarref Stross, est élu président de l'assemblée.

Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 100 (cent) actions en circulation, 60 (soixante) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonce, comprenant l'ordre du jour, publiée dans le Quotidien et au Mémorial C en date des 3 et 11 juin 2013.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2006;

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2007;

3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2008;

4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2009;
5. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2010;
6. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2011;
7. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2012;
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Dissolution anticipée de la Société.
10. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
11. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006 et de donner décharge aux Administrateurs, M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2006.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2007 et de donner décharge aux Administrateurs, M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2007.

*3<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008 et de donner décharge aux Administrateurs M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2008.

*4<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009 et de donner décharge aux Administrateurs M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2009.

*5<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010 et de donner décharge aux Administrateurs M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2010.

*6<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011 et de donner décharge aux Administrateurs M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2011.

*7<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012 et de donner décharge aux Administrateurs M. de Riemaecker, Mme Paiva et M. Böhm Meinhard et au Commissaire aux comptes Lux Révision pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'année 2012.

*8<sup>ème</sup> Résolution*

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, tel qu'approuvés ci-dessus, et se référant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas poursuivre l'activité de la Société mais de procéder à la dissolution de celle-ci ainsi qu'à sa mise en liquidation, au regard de la situation économique et financière de la Société.

*9<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée nomme comme liquidateur:

M. Oswald de Riemaecker, né à Uccle, le 1.08.1970 demeurant à L-9948 Biwisch, 6, Duarref Stross.

*10<sup>ème</sup> Résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DE RIEMAECKER, F. ROB, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28676. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086465/104.

(130107166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**RTL Group Germany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 38.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086928/9.

(130107543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Florida Gas Corp, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.264.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juin

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent PRIVET, né le 9 novembre 1967 à Genève, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN;

2. Monsieur Raffaele PEREZ, né le 25 juin 1955 à Collonge-Bellerive, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN;

3. Monsieur Nicolas ROMANENS, né le 9 mai 1972 à Sorens, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN;

Ici représentés par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu de procurations données le 24 avril 2013 et les 26 et 27 mai 2013, à Genève,

Lesquelles procurations après avoir été signées «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée pour être formalisées avec le présent acte.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Florida Gas Corp».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également procéder à l'acquisition par l'intermédiaire de sociétés US de fonds de commerce de GAS STATION et tout ce qui se rapporte à ces prises de participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-), divisé en deux cent (200) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

Laurent PRIVET .....	75 parts sociales
Raffaele PEREZ .....	75 parts sociales
Nicolas ROMANENS .....	50 parts sociales
TOTAL .....	200 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500), par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900-EUR

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

Monsieur Laurent PRIVET, né le 9 novembre 1967 à Genève, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 CAPELLEN.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Boulkaibet, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2013 - EAC/2013/7668 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013086485/132.

(130106310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Aquila Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.384.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086243/9.

(130107483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Bussard, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 175.565.

*La présente version remplace celle, déposée en date du 4 mars 2013, référence: L130036886*

Im Jahre zweitausend dreizehn, am zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Fatmir BLAKCORI, Geschäftsführer, geboren am 9. Juni 1965 in Libofshe (Albanien), wohnhaft in L-9030 Warken, 42, Cité Warkdall;

Welcher Kompotent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „BUSSARD“

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausübung eines Schornsteinfegerbetriebes, Rinnen- und Dachreinigung, Gerüstbauer, Installateur für hochliegende Sicherheitssysteme, Estrichleger, Ausschachtungs-Kanalisations- und Entwässerungsunternehmen, Asphaltleger, Fuger, Eisenbieger, Bohr- und Verankerungsunternehmen, Garten- Und Landschaftsgestaltung, sowie der Handel mit allen diesbezüglichen Artikeln.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Ettelbruck.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung.*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Abschätzung, Kosten.*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 800.- abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundsanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von dem vorgenannten Herrn Fatmir BLAKCORI gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundsanzig Euro (125.-EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er die dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Fatmir BLAKCORI, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline;

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fatmir BLAKCORI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 février 2013. Relation: DIE/2013/2459. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt..

Ettelbruck, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013086319/95.

(130106314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**RREP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 148.029.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Erik Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086924/17.

(130106827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.729.

Am dreizehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausenddreizehn, vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg, aufgrund einer am 11. Juni 2013 in Luxemburg privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem vorgenannten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, wie oben erklärt vertreten, ist die Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 12. Dezember 2012, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 5. Februar 2013 unter Nummer 276. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und den unterzeichnenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Gesellschaft in „Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

**Art. 1. Form - Name.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.“ (nachstehend die "Gesellschaft") untersteht dem luxemburgischen Recht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

*Voraussichtliche Kosten*

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Gebühren, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf circa eintausendeinhundert Euro (1.100 EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2013. LAC / 2013 / 28242. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013086524/45.

(130107375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.902.056,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.268.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Home Depot of Canada Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at 40 King Street West Suite 5800 M5H 3S1, Toronto, Ontario, Canada, registered with the Canada Industry Registry under number 401947-4 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Marjorie Binet, maître en droit, with professional address at 10-12, Boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Home Depot Spain Holding Company, S.L., Sociedad Unipersonal, a limited liability company organized under the laws of Spain, having its registered office in Vitoria-Gasteiz (Spain), Calle Area, numero 11, 1<sup>a</sup> Planta, Oficina numero 4, holder of the Spanish Tax Identification Code (CIF) number B-01426709, and registered with the Commercial Registry of Alava (Spain) at Volume 1339, Sheet 16, Section 8, Page number VI-12889, 1<sup>st</sup> entry (the "Company").

II. That the thirty million nine hundred two thousand fifty-six (30,902,056) quotas with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgment of the resolutions of the Sole Quotaholder of the Company passed in Atlanta, Georgia, United States of America, on 24 April 2013, resolving to transfer the registered office of the Company from Vitoria-Gasteiz (Spain), Calle Area, numero 11, 1<sup>a</sup> Planta, Oficina numero 4, to 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and approval of the deregistration of the Company in Spain;
3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company with effect as of the date of the present deed;
4. Approval of the restatement of the articles of incorporation of the Company with effective date as of the date of the present deed;
5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
6. Approval of the continuation of the mandate of the current directors of the Company;

7. Approval of the dismissal of the Secretary non-Director of the Company; and

8. Miscellaneous.

IV. The meeting was provided with the following documents:

- i) A copy of the current articles of association of the Company;
- ii) A copy of the certificate issued by the Commercial Registrar of the Commercial Registry of Álava (Spain) dated 17 June 2013;
- iii) A copy of the minutes of the Sole Quotaholder's meeting of the Company dated 24 April 2013;
- iv) A copy of the migration project dated 13 December 2012;
- v) A balance sheet of the Company dated 31 December 2012; and
- vi) A statement of value dated 26 June 2013.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After approval of the above statements, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the resolutions of the Sole Quotaholder of the Company passed in Spain on 24 April 2013 resolving to transfer the registered office of the Company from Vitoria-Gasteiz (Spain), Calle Arca, número 11, 1a Planta, Oficina número 4, to 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Migration and Continuance").

As a result of the Migration and Continuance, it is resolved to deregister the Company in Spain (the "Deregistration"). It is certified that the Migration and Continuance is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Spanish and Luxembourg point of view.

All powers are granted to any lawyer from the law firm Baker & McKenzie Barcelona, S.L.P. and any manager of the Company to fill in any document and to undertake any action in relation to the Migration and Continuance and Deregistration of the Company with the Commercial Registrar of the Commercial Registry of Álava (Spain) and any other relevant authority.

The Sole Shareholder confirms that the registered office of the Company shall be located at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the present deed.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves that the Company, incorporated as a Spanish private limited liability company, adopts the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l. As a result of the Migration and Continuance, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as of the date of the present deed.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the Articles of Incorporation of the Company in order to make them compliant with those of a Luxembourg "société à responsabilité limitée", as set out below:

**"Name - Object - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the Law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six Euros), represented by thirty million nine hundred two thousand fifty-six (30,902,056) shares with a nominal value of EURO ONE (1 Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to a reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "adnutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B managers.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General Meetings of Shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires" ), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the Law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Besides the statutory reserve, the Company will maintain a special reserve account (the "Special Reserve") for any interest amount paid from time to time by the Borrower under a profit participative loan agreement dated November 19, 2007, as amended, for the period commencing on November 19, 2007 and ending on 31 December 2012. The amounts allocated to the Special Reserve shall be non distributable for a period of 5 (five) years as from the date where they have become non distributable according to Spanish tax laws.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a non distributable reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable Law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Fifth resolution:*

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the balance sheet, and supporting statement of value referred to under items v) and vi) above, which have been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership of the Company in their entirety, which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the amount of its share capital being EUR 30,902,056 (thirty million nine hundred and two thousand fifty-six Euros).

*Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the continuation of the mandate of the current directors, as new managers of the Company as of the date of the present deed:

- Mr. L. Briley Brisendine Jr., with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America;

- Ms. Carol Buchenroth Tome, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America;

- Mr. Dwaine A. Kimmet, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America; and

- Mr. Duane A. Portwood, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America.

The Sole Shareholder further resolves that (i) Mr. Brisendine Jr. and Ms. Buchenroth Tomé will be classified as category A managers of the Company and (ii) Mr. Kimmet and Mr. Portwood will be classified as category B managers of the Company.

According to article 12 of the Articles of Incorporation of the Company: "The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager."

*Seventh resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the dismissal of the Secretary non-Director of the Company, Mr. Carlos Uncetabarrenechea Santo Domingo, with professional domicile at Calle Ercilla, numero 24, planta 4, 48011 Bilbao (Spain), as of the date of the present deed, and to grant him full discharge for the performance of his mandate as Secretary non-Director of the Company as from his appointment until the date hereof. The Sole Shareholder wishes to thank Mr. Carlos Uncetabarrenechea Santo Domingo for the services rendered by him to the Company during this period.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder of the appearing party, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Home Depot of Canada Inc., une société organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social sis à 40 King Street West Suite 5800 M5H 3S1, Toronto, Ontario, Canada, immatriculée auprès du Registre Canada Industrie sous le numéro 401947-4 Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Marjorie Binet, maître en droit, avec adresse professionnelle sis au 10-12, Boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Home Depot Spain Holding Company, S.L., Sociedad Unipersonal, une société à responsabilité limitée organisée selon le droit espagnol, ayant son siège social sis au Vitoria-Gasteiz (Espagne), Calle Arca, numéro 11, 1<sup>a</sup> Planta, Oficina numéro 4, titulaire du Code d'Identification Fiscal Espagnol (CIF) numéro

B-01426709, et enregistrée auprès du registre commercial de Álava (Espagne) au Volume 1339, Feuille 16, Section 8, Numéro de Page VI-12889, 1<sup>ère</sup> entrée (la «Société»).

II.- Que les trente millions neuf cent deux mille cinquante-six (30.902.056) quotas d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Reconnaissance des résolutions de l'Associé Unique de la Société passées à Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, le 24 Avril 2013, décidant du transfert de siège social de la Société de Vitoria-Gasteiz (Espagne), Calle Arca, numéro 11, 1<sup>a</sup> Planta, Bureau Numéro 4, au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et approbation du désenregistrement de la Société en Espagne;

3. Approbation de (i) la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société avec effet à compter de la date du présent acte;

4. Approbation de la refonte des statuts de la Société avec effet à compter de la date du présent acte;

5. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;

6. Approbation de la continuation du mandat des actuels directeurs de la Société;

7. Approbation de la révocation du Secrétaire non-Directeur de la Société; et

8. Divers.

IV. Les documents suivants ont été fournis à la reunion:

i) Une copie des statuts actuels de la Société;

ii) Une copie du certificat émis par le Registre de Commerce du Registre de Commerce de Alava (Espagne) en date du 17 juin 2013;

iii) Une copie du procès verbal de la reunion de l'Associé Unique de la Société en date du 24 avril 2013;

iv) Une copie du projet de migration en date du 13 décembre 2012;

v) Un bilan de la Société en date du 31 décembre 2012; et

vi) Une déclaration de valeur en date du 26 juin 2013.

Tous les documents mentionnés ci-dessus ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver et de confirmer les résolutions de l'Associé Unique de la Société passées en Espagne le 24 Avril 2013 décidant du transfert du siège social de la Société de Vitoria-Gasteiz (Espagne), Calle Arca, numéro 11, 1a Planta, Bureau Numéro 4, au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration et Continuation»).

En conséquence de la Migration et Continuation, il a été décidé de désenregistrer la Société en Espagne (le «Désenregistrement»). Il est certifié que la Migration et Continuation sont achevées sans interruption de la personnalité morale de la Société d'un point de vue espagnol et luxembourgeois.

Tous les pouvoirs sont accordés à tout avocat du cabinet Baker & McKenzie Barcelone, S.L.P et tout gérant de la Société pour compléter tout document et prendre toutes actions en relation avec la Migration et Continuation et le Désenregistrement de la Société auprès du Registre du Commerce de Alava (Espagne) et de toute autre autorité compétente.

L'Associé Unique confirme que le siège social de la Société sera situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date du présent acte.

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide que la Société constituée en tant que société espagnole à responsabilité limitée, adopte la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois devant continuer au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination sociale Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l..

En conséquence de la Migration et Continuation, la Société acquièrera la nationalité luxembourgeoise avec effet à compter de la date du présent acte.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les Statuts de la Société afin de les rendre conforme à ceux d'une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, comme indiquée ci-dessous:

**«Dénomination Sociale - Objet - Siège Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la Société est Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge accessoire ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

## Capital - Parts Sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 30.902.056 EUR (trente millions neuf cent deux mille cinquante-six Euros), représenté par trente millions neuf cent deux mille cinquante-six (30.902.056) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou diminué au moyen d'une résolution de l'assemblée extraordinaire des associés ou l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel à son actionariat.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social représenté par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

## Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> Janvier et termine le 31 Décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Outre la réserve légale, la Société maintiendra un compte de réserve spécifique (la "Réserve Spécifique") pour tous les montants d'intérêts payés de temps à autre par l'Emprunteur en vertu d'un contrat de prêt participatif de profits en date du 19 Novembre 2007, tel que modifié, pour la période commençant le 19 novembre 2007 et se terminant le 31 décembre 2012. Les montants alloués à la Réserve Spécifique ne sont pas distribuables pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date où ils sont devenus non distribuables conformément aux lois fiscales espagnoles.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le

gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter à une réserve non distribuable en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

#### *Cinquième résolution:*

L'Associé Unique note que la description et la consistance des actifs et passifs de la Société résultent d'un bilan, et de déclarations de valeurs citées aux points v) et vi) ci-dessus, qui ont été délivrés au notaire à la date du présent acte.

Une copie du bilan, signé «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété de la Société dans son intégralité, qui continue de détenir tous les actifs et continue d'être obligée par tous les passifs et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale des actifs et passifs de la Société est au moins égal au montant de son capital social qui est de 30.902.056 EUR (trente millions neuf cent deux mille cinquante-six Euros).

#### *Sixième résolution:*

L'Actionnaire unique décide d'approuver la continuation des mandats des directeurs actuels, comme nouveaux gérants de la Société à compter de la date du présent acte:

- Mr. L. Briley Brisendine Jr., avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Carol Buchenroth Tomé, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. Dwaine A. Kimmet, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mr. Duane A. Portwood, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique décide ensuite que (i) M. Brisendine Jr. et Mme Buchenroth Tomé sont nommés gérants de catégorie A de la Société et (ii) M. Kimmet et M. Portwood sont nommés gérants de catégorie B de la Société.

Selon l'article 12 des Statuts de la Société: «La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

#### *Septième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver la démission du Secrétaire non-Directeur de la Société, Mr. Carlos Uncetabarrenechea Santo Domingo, avec domicile professionnel sis à Calle Ercilla, numero 24, planta 4, 48011 Bilbao (Espagne), à compter de la date du présent acte, et de lui donner entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que Secrétaire non-Directeur de la Société à compter de sa nomination jusqu'à la date du présent acte. L'Associé Unique tient à remercier Mr. Carlos Uncetabarrenechea Santo Domingo pour les services qu'il a rendu à la Société au cours de cette période.

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la présente augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Binet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013086570/701.

(130106983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### **JDJ 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.320.

### DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JDJ 26 S.à.r.l., ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.934, dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur Bernard FELTEN et Monsieur Frédéric COLLOT,

eux-mêmes ici représentés par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 13 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée JDJ 8 S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 118.320, établie et ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1871 du 5 octobre 2006,

les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suivant acte du même notaire, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 15 janvier 2010;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, décide de nommer Monsieur Ariel LAHMI, directeur général de Sociétés Immobilières, né le 10 janvier 1965 à Paris (France), demeurant au 351, East 51 Street, appart THD, New-York NY 10022, USA, comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assumera irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti dans l'actif de l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Ruth LAHMI, podologue, née le 13 mai 1967 à Paris, demeurant à au 31, rue Victor Massé, F-75009 Paris (France),

désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2013. LAC/2013/28908. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086650/60.

(130107892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Signaletique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 juin 2013.*

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de M. Claude FAVRE de ses fonctions d'administrateur unique.
- augmentation du nombre d'administrateurs de 1 à 3 administrateurs,
- nomination comme nouveaux administrateurs de:

\* M. David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand (Belgique) et demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

\* M. Ludovic TROGLIERO, né le 8 juin 1979 à Clichy-la-Garenne (France) et demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

\* Mme Sophie PERRIN - JANET, née le 15 janvier 1981, à Vénissieux (France) et demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Leurs mandats d'administrateur arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2018.

- acceptation de la démission de la société Molière Conseil de son poste de commissaire aux comptes.
- nomination au poste de commissaire aux comptes la société Comcolux S.à.r.l., ayant son siège social L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-58545;

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013086005/27.

(130105702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

---

**Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Green Electricity Master Invest II», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165492), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 2 février 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 07 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 22 février 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 5.555.000.-) à douze millions cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 12.555.000.-) par l'émission de sept mille (7.000) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

Les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par «Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, prénommée.

Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de sept millions d'euros (EUR 7.000.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à douze millions cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 12.555.000.-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement - Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;

(i) douze mille cinq cent vingt (12.520) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les " Actions de Classe A ");

(ii) sept (7) Actions de classe B de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les " Actions de Classe B ");

(iii) vingt-huit (28) Actions de classe C de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les " Actions de Classe C ").

Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7774. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013086527/60.

(130106589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### **Iwojima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.384.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRE ELMER AB, with registered office at 45, Regeringsgatan, 10396 Stockholm, Sweden,  
Here represented by Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the shares "Iwojima, S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its principal office at 24, rue St, Mathieu, L-2138 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 3, 1999, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C-N° 7 of January 4, 2000 (the company).

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company on a voluntary basis.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint PRE ELMER AB, with registered office at 45, Regeringsgatan, 10396 Stockholm, Sweden, as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under its sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law). The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in accordance with the Law. The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate as managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

PRE ELMER AB, ayant son siège social à 45, Regeringsgatan, 10396 Stockholm, Suède,

Ici représentée par Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représente comme ci-dessous, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'elle est l'associé unique (L'Associé Unique) de «Iwojima, S.à r.l.» société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C- N° 7 du 4 janvier 2000;

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer PRE ELMER AB, avec siège social au 45, Regeringsgatan, 10396 Stockholm, Suède, comme liquidateur volontaire de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à effectuer tout ce qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et la disposition des actifs de la Société, sous sa signature individuelle, pour l'exercice de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs attribués par les articles 114 et suivants de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Le Liquidateur pourra passer tout acte et effectuer toute opération conformément à la Loi. Le Liquidateur sera autorisé à effectuer à sa discrétion tout paiement du boni de liquidation, aux associés de la Société, conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations et tâches spécifiques déterminées à une ou plusieurs personnes ou entités.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28679. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086643/89.

(130107174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 53.497.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROYAL TOURS TRAVEL CENTER S.A.", ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.497, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 141 du 21 mars 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

94512

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Administrateurs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

"VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à R.L.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg B numéro 52.610.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29290. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013086921/60.

(130107043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

*Extrait des résolutions de l'Associé du 20 juin 2013*

L'Associé a décidé ce qui suit:

1. Nommer en tant que Gérant de Classe B de la Société, Nathalie Canzerini, née le 23 janvier 1979 à Saint Mard (Belgique), avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg et ce avec effet au 20 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086181/15.

(130107460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---